

Décision du 9 octobre 2025 portant délégation de signature de la directrice de l'exercice des droits et des plaintes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés

La directrice de l'exercice des droits et des plaintes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 9 et 13 ;

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 5 ;

Vu la délibération n° 2022-054 du 5 mai 2022 portant délégation de pouvoirs de la Commission nationale de l'informatique et des libertés à sa présidente et à sa vice-présidente déléguée ;

Vu la décision du 9 octobre 2025 portant délégation de signature de la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;

Vu la décision du 9 octobre 2025 portant délégation de signature du secrétaire général de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Après en avoir informé le secrétaire général de la Commission,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom de la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, tous actes ayant pour objet l'exercice des attributions mentionnées au d) du 2° du I de l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée, tous actes ayant pour objet la communication et la diffusion de documents administratifs et tous actes relatifs à la coopération entre autorités de contrôle mentionnés à l'article 60 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 susvisé, lorsqu'ils relèvent du président de la Commission, et aux articles 61 et 62 du même règlement :

- Mme Amandine AUTONES, chargée de greffe à la direction de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Marie LEROUX, chargée de la coopération européenne à la direction de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Solange QUESSU, chargée de la coopération européenne à la direction de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Hélène RANC, chargée de greffe à la direction de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Joséphine REMANDE, juriste à la direction de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Isabelle BARBÉ, chargée d'instruction juridique au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Sadio DIOUMASSY, chargée d'instruction juridique au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Delphine MARGULIS, chargée d'instruction juridique au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Caroline RILOS MACIAS, chargée d'instruction juridique au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Claudine SANLAVILLE, chargée d'instruction juridique au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- M. Hugo SENAYA, juriste-conseil au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- Mme Rokia TRAORE, chargée d'instruction juridique au service de l'exercice des droits et des plaintes,
- M. Corentin BEAUFILS, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Stéphanie BOISSEAU, juriste au service des plaintes – affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Véronique BREMOND, juriste au service des plaintes – affaires publiques, sociales et financières,
- M. Guillaume DELAFOSSE, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Tess DELMAS, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Viktorija ELENSKI, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Marie-Françoise MAINDRON, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- M. Lucas MALAVAL, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Rabia OUADDAH, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- Mme Adélaïde PATERNOGA, juriste au service des plaintes - affaires publiques, sociales et financières,
- M. Vincent BRINGER, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,
- M. Clément BUNEL, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,
- Mme Lucie CHARTRAIN, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,
- M. Jules DUFLOS, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,

- Mme Sandra GREBER, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,
- Mme Isaure MOSLANKA, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,
- Mme Laetitia SIMON, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,
- Mme Jamila TAZI, juriste au service des plaintes – affaires numériques et commerciales,

Article 2

La décision du 2 juin 2025 portant délégation de signature de la directrice de l'exercice des droits et des plaintes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés est abrogée.

Article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Fait le 8 septembre 2025

Delphine LEGOHEREL